

RÈGLEMENT NUMÉRO 476-2020

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2019 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXATION ET LES TARIFICATIONS, AINSI QUE LES TAUX D'INTÉRÊT ET LES VERSEMENTS POUR 2020

- ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a adopté, le 14 janvier 2020, le Règlement numéro 473-2019 établissant les taux de taxation et les tarifications, ainsi que les taux d'intérêt et les versements applicables pour l'année 2020;
- ATTENDU QUE l'article 485 de la *Loi sur les cités et villes* autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la ville, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;
- ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal à permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;
- ATTENDU QUE la Ville a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en trois (3) versements;
- ATTENDU QUE le Règlement numéro 473-2019 établissant les taux de taxation et les tarifications, ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour 2020 prévoit que le taux d'intérêt applicable à tout versement de taxes municipales impayé est fixé à 10 % par année et que la pénalité est fixée à 5 %;
- ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;
- ATTENDU QUE la Ville désire venir en aide à ses contribuables en reportant les échéances des versements pour le paiement des taxes municipales et en diminuant le taux d'intérêt et la pénalité applicables sur les versements de taxes qui deviendront échus en 2020;
- ATTENDU QU' l'avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Gaétan Tessier, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;
- ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier les échéanciers des versements pour le paiement des taxes municipales et de diminuer le taux d'intérêt et la pénalité applicables sur les versements de taxes qui deviendront échus en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et il est résolu :

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

QUE les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au règlement numéro 473-2019 sont reportées aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
1 ^{er} juin 2020	1 ^{er} septembre 2020
1 ^{er} septembre 2020	1 ^{er} novembre 2020

QUE le taux d'intérêt et la pénalité applicables sur les taxes municipales de l'année 2020 qui deviendront échues à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement sont établis à 0 % par année. Ce taux d'intérêt et cette pénalité s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2020.

Ce taux d'intérêt et cette pénalité ne sont pas applicables sur les arrérages de taxes antérieurs au 1^{er} janvier 2020 ainsi que sur les taxes municipales qui étaient payables le 1^{er} mars 2020.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait, lu et adopté à l'unanimité
à Saint-Tite
ce 15 avril 2020

Me Julie Marchand, greffière

Annie Pronovost, mairesse

Date de l'avis de motion : le 7 avril 2020
Date du dépôt du projet de règlement : le 7 avril 2020
Date de l'adoption du règlement : le 15 avril 2020
Date de publication : le 16 avril 2020

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance extraordinaire tenue le 15 avril 2020, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **476-2020** modifiant le règlement numéro 473-2019 établissant les taux de taxation et les tarifications, ainsi que les taux d'intérêt et les versements pour l'année 2020.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 15 avril 2020

Me Julie Marchand,
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Julie Marchand, greffière de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du Règlement numéro 476-2020 par le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, sur le site internet de la Ville (www.villest-tite.com) le 16 avril 2020 et affiché au bureau de la municipalité le 16 avril 2020.

Me Julie Marchand
Greffière